### **PRE-ETUDE D'ASSURANCE**

Dossier suivi par : XAVIER TOLEDO

Branche: Assurance du maître de l'ouvrage

Validité: 30 jours

SFS EUROPE agit en qualité de mandataire de compagnies d'assurance.



Nous faisons suite à votre demande de tarification et après examen du projet, nous vous confirmons que nous sommes en mesure de faire la proposition suivante. Les conditions de garantie ont été déterminées en fonction des caractéristiques suivantes :

### **PROPOSANT**

ARCUEL CHRISTOPHE
93 GRANDE RUE BAT B6
01700 ST MAURICE DE BEYNOST

Qualité: Maître d'Ouvrage

### **ADRESSE DE L'OPERATION**

20 AVENUE MAS ROLLAND 01700 ST MAURICE DE BEYNOST FRANCE

# **OPERATION DE CONSTRUCTION**

Type de construction : Maison individuelle Durée de construction estimée : 9 mois

Nature des travaux : Construction neuve Destiné à la vente : Non

Les chiffres de l'opération incluent-ils la TVA?  $\Rightarrow$  oui

Coût total de construction prévisionnel ⇒ 198 840.00 €

Montant des existants déclarés ⇒ 0 €

## **DESCRIPTION DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION ASSUREE**

#### CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE DE PLEIN PIED

# **DECLARATIONS**

Le maître de l'ouvrage n'intervient pas à l'acte de construire.

Le maître d'ouvrage a prévu les missions et/ou intervenants suivants :

- ⇒ Une maîtrise d'œuvre complète est réalisée par un professionnel assuré en responsabilité civile décennale pour cette mission.
- ⇒ L'opération de construction a fait l'objet d'une étude géotechnique du sol dont les recommandations vont être suivies par le maître de l'ouvrage.

## **CONDITIONS DE VALIDITE**

Cette proposition n'est valable que sous les conditions suivantes :

- Cette proposition est établie conformément aux déclarations que vous avez faites dans le questionnaire d'étude. Si, pour quelques raisons que ce soit, les caractéristiques du risque devenaient inexactes avant la souscription, vous devez nous en avertir afin de réactualiser la proposition.
- Cette proposition tient compte que le souscripteur et/ou le maître de l'ouvrage s'engage à vérifier que tous les intervenants réputés constructeur sont couverts en Responsabilité Civile Professionnelle et Décennale pour les travaux, études et missions qu'ils réalisent et à nous adresser leurs attestations d'assurance.
- Le souscripteur et/ou le maître de l'ouvrage s'engagent à fournir un questionnaire d'étude complet.
- Le souscripteur et le maître de l'ouvrage s'engagent à suivre les avis et recommandations des personnes réputées compétentes (étude de sol, contrôleur technique, etc...).

# **GARANTIES ET FRANCHISES PROPOSEES** (à titre indicatif)

Compagnie - Type de garantie	Montant des garanties	Franchise par sinistre
ELITE - Dommages-Ouvrage	Coût de la construction	Sans Franchise
ELITE - Garantie des dommages subis par les éléments d'équipement	10% du coût de la construction avec un maximum de 250 000 €	5 000.00 €
ELITE - Garantie des dommages immatériels consécutifs *	10% du coût de la construction avec un maximum de 250 000 €	5 000.00 €

<sup>\*</sup>montant des garanties maximum 250 000.00 € dont 50 000.00 € pour les dommages consécutifs au non respect de la Réglementation Thermique 2012 (applicable en France Métropolitaine). Décret n°2010-269 du 26/10/2010 et les textes subséquents.

MONTANT DE LA PROPOSITION TARIFAIRE		
Prime TTC	Taux TTC	
3 364.50 €	1.69 %	

Cette proposition inclut les frais de gestion SFS d'un montant de 520.96 € . Conformément au Code Général des Impôts, les frais de gestion sont exonérés de taxes.

Cette proposition est globale, les taux proposés sont soumis à la souscription de toutes les garanties.

Pour toute modification du risque, une nouvelle proposition vous sera faite.

Conformément à l'article L.112-2 alinéa 4 du Code des Assurances, la proposition pré-étude n'engage ni l'assuré ni l'assureur.

Si cette proposition vous satisfait, veuillez nous retourner le questionnaire d'étude accompagné de la liste des constructeurs qui en est indissociable ainsi que l'Annexe 1 de la Réglementation Thermique 2012 (applicable en France Métropolitaine), complétés et signés. Dès réception, une proposition technique et financière vous sera adressée.

La présente proposition est composée des pièces suivantes:	A retourner à l'adresse suivante
<ul> <li>- Questionnaire d'étude chantier</li> <li>- Questionnaire Liste des constructeurs</li> <li>- Annexe 1 Réglementation Thermique 2012</li> </ul>	<b>SFS Lyon</b> 3 Rue de l'arbre Sec 69001 LYON <b>Tel: +33 478717969</b>

#### SECURITIES AND FINANCIAL SOLUTIONS EUROPE



Siège social: Park Valley - Bât. G' - 40, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg - Tél. : +352 24 69 42 - Fax : +352 24 69 42 42 SA au capital de 1 000 000 € - RCS Luxembourg n° B 128.505 - TVA intracommunautaire n° LU23123816 Société de courtage en assurances agréée par Arrêté du Ministère des Finances n° S 102/08 du 4 décembre 2008. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière souscrites auprès de Navigators

www.sfs-groupe.com